

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 19 FEVRIER 2021

Le 19 février 2021, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBORÊT s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire. Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- **Vote des comptes administratifs 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Martine RIBIERE adopte à l'unanimité, après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2020 dressé par le Maire.

### **Budget communal**

		Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	Résultat réel	605 929,54 €	743 612,56 €	<b>137 683,02 €</b>
	Excédent reporté		178 701,61 €	
	Clôture de l'exercice	<b>605 929,54 €</b>	<b>922 314,17 €</b>	<b>316 384,63 €</b>
<b>Investissement</b>	Résultat réel	103 975,94 €	279 248,50 €	<b>175 272,56 €</b>
	Déficit reporté	219 446,61 €		
	Clôture de l'exercice	<b>323 422,55 €</b>	<b>279 248,50 €</b>	<b>-44 174,05 €</b>
	RAR 2020	63 053,00 €	9 000,00 €	
	Clôture cumulée RAR	<b>386 475,55 €</b>	<b>288 248,50 €</b>	<b>-98 227,05 €</b>

### **Budget eau**

		Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	Résultat réel	161 782,13 €	148 942,39 €	<b>-12 839,74 €</b>
	Excédent reporté		30 827,00 €	
	Clôture de l'exercice	<b>161 782,13 €</b>	<b>179 769,39 €</b>	<b>17 987,26 €</b>
<b>Investissement</b>	Résultat réel	24 933,92 €	36 742,00 €	<b>11 808,08 €</b>
	Excédent reporté		35 697,58 €	
	Clôture de l'exercice	<b>24 933,92 €</b>	<b>72 439,58 €</b>	<b>47 505,66 €</b>
	RAR 2020			
	Clôture cumulée RAR	<b>24 933,92 €</b>	<b>72 439,58 €</b>	<b>47 505,66 €</b>

### **Régie transport scolaire**

		Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	Résultat réel	34 093,97 €	4 243,00 €	<b>-29 850,97 €</b>
	Excédent reporté		4 641,86 €	
	Clôture de l'exercice	<b>34 093,97 €</b>	<b>8 884,86 €</b>	<b>-25 209,11 €</b>
<b>Investissement</b>	Résultat réel	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>
	Excédent reporté		37 553,12 €	
	Clôture de l'exercice	<b>0,00 €</b>	<b>37 553,12 €</b>	<b>37 553,12 €</b>
	RAR 2020			
	Clôture cumulée RAR	<b>0,00 €</b>	<b>37 553,12 €</b>	<b>37 553,12 €</b>

## Lotissement La Mariée

		Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Fonctionnement</b>	Résultat réel	604 322,24 €	604 322,24 €	0,00 €
	Déficit reporté			
	Clôture de l'exercice	<b>604 322,24 €</b>	<b>604 322,24 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Investissement</b>	Résultat réel	589 903,83 €	448 112,26 €	-141 791,57 €
	Déficit reporté		8 356,81 €	
	Clôture de l'exercice	<b>589 903,83 €</b>	<b>456 469,07 €</b>	<b>-133 434,76 €</b>
	RAR 2020			
	Clôture cumulée RAR	<b>589 903,83 €</b>	<b>456 469,07 €</b>	<b>-133 434,76 €</b>

- **Approbation des comptes de gestion dressés par le receveur.**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'année 2020 concernant le budget principal, le budget annexe de l'eau, le budget annexe de l'assainissement, la régie du transport scolaire et le budget annexe du lotissement La Mariée.

- **Affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les affectations de résultat comme suit :

### Budget communal :

1 – Couverture du besoin de financement de la section investissement (crédit du compte 1068 du BP 2021)	60 673,93 €
2 – Affectation complémentaire en «Réserves» (crédit du compte 1068 du BP 2021)	
3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 sur ligne 002 (report à nouveau créditeur)	230 501,59 €
Total	291 175,52 €

### Budget eau :

1 – Couverture du besoin de financement de la section investissement (crédit du compte 1068 du BP 2021)	0 €
2 – Affectation complémentaire en «Réserves» (crédit du compte 1068 du BP 2021)	
3 – Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2021 sur ligne 002 (report à nouveau créditeur)	17 987,26 €
Total	17 987,26 €

- **Convention de mutualisation avec la commune de BREUILAUF**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe depuis de nombreuses années une convention avec la commune de BREUILAUF concernant le fauchage et le débroussaillage de ses voies. En effet, la commune de BREUILAUF ne possède pas le matériel nécessaire pour entretenir ses voies communales. Cette convention prévoyait le remboursement des frais selon un forfait. Il apparaît aujourd'hui plus judicieux de calculer les frais selon un coût horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention avec la commune de BREUILAUF.

- **Constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier en lien avec le projet de création de créneau de dépassement sur la RN 147.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure réglementaire d'aménagement foncier en lien avec le projet de création de créneau de dépassement de la route nationale n° 147 sur le secteur de Chamborêt, la Commission permanente du Conseil départemental de la Haute-Vienne a institué par délibération en date du 5 janvier 2021 la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de Chamborêt, après avis de la Commission départementale d'aménagement foncier réunie le 18 décembre 2020.

Cette Commission sera constituée par arrêté du Président du Conseil départemental. Elle devra dans un premier temps décider de l'opportunité d'un aménagement foncier, et conduira le cas échéant cette procédure sous la responsabilité du Département.

Il appartient donc désormais à la Commune de Chamborêt de procéder aux élections et aux désignations des futurs membres composant cette Commission qui doit comprendre, en application des articles L. 121-3 et R. 121\*1 du Code rural et de la pêche maritime.

La Commission d'Aménagement Foncier se compose donc comme suit :

- Le Maire : Jean-Jacques DUPRAT
- Un conseiller titulaire : Jean-Pierre BOURDET
- Deux conseillers suppléants : Martine RIBIERE et Jean-Luc BERTON
- Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis : M. DUMET Jean-Claude, M. REBET Jean-François et M. BOUTET Patrice.

